



L'accompagnement de l'agent: le dossier MDPH

Le 10 mars 2026

Magali DOUMECHÉ

*Ressource Handicap mutualisée Nouvelle
Aquitaine*

06 75 17 52 71

[referent-handicap-mutualise.nouvelle-
aquitaine@ch-libourne.fr](mailto:referent-handicap-mutualise.nouvelle-aquitaine@ch-libourne.fr)

Sandrine ALIX

Ressource Handicap Mutualisée Bretagne

02 23 06 74 78

RHM.Bretagne@chu-rennes.fr

Laurence CASSAN

Ressource Handicap Mutualisée Occitanie OUEST

06 09 64 82 76

l.cassan@fhf.fr

Sylvie CEBE

Ressource Handicap Mutualisée Occitanie EST

04 67 35 70 01

s.cebe@fhf.fr

Avant propos

- ▶ *Ce moment de partage a pour but de bien comprendre les différents dispositifs, leurs avantages et les interlocuteurs.*
- ▶ ***Nous ne traiterons pas de situation individuelle** lors de ce temps d'échange, vous pouvez, si besoin, adresser un mail ou téléphoner à votre Ressource handicap mutualisée pour échanger en toute confidentialité.*
- ▶ *Nous ne rentrerons pas dans le détail des processus de la maladie professionnelle et l'accident du travail aujourd'hui.*
- ▶ *Bien entendu, votre interlocuteur concernant votre dossier MDPH reste avant tout votre MDPH, un accueil téléphonique et physique est assuré sur tous les territoires.*
- ▶ *A tout moment, les interlocuteurs privilégiés sont:*
 - *Le médecin du travail et le médecin traitant*
 - *Le service RH*
 - *L'assistant social du personnel*
 - *Le référent handicap de votre établissement*

Sommaire

- ▶ Ce que disent les textes
- ▶ Le handicap
- ▶ Les contextes
- ▶ Le droit commun et les aides pour les salariés
- ▶ Derrière les sigles
- ▶ Bon à savoir
- ▶ Entrons dans un dossier MDPH
- ▶ Zoom sur les aides
- ▶ Vos questions

Ce que disent les textes

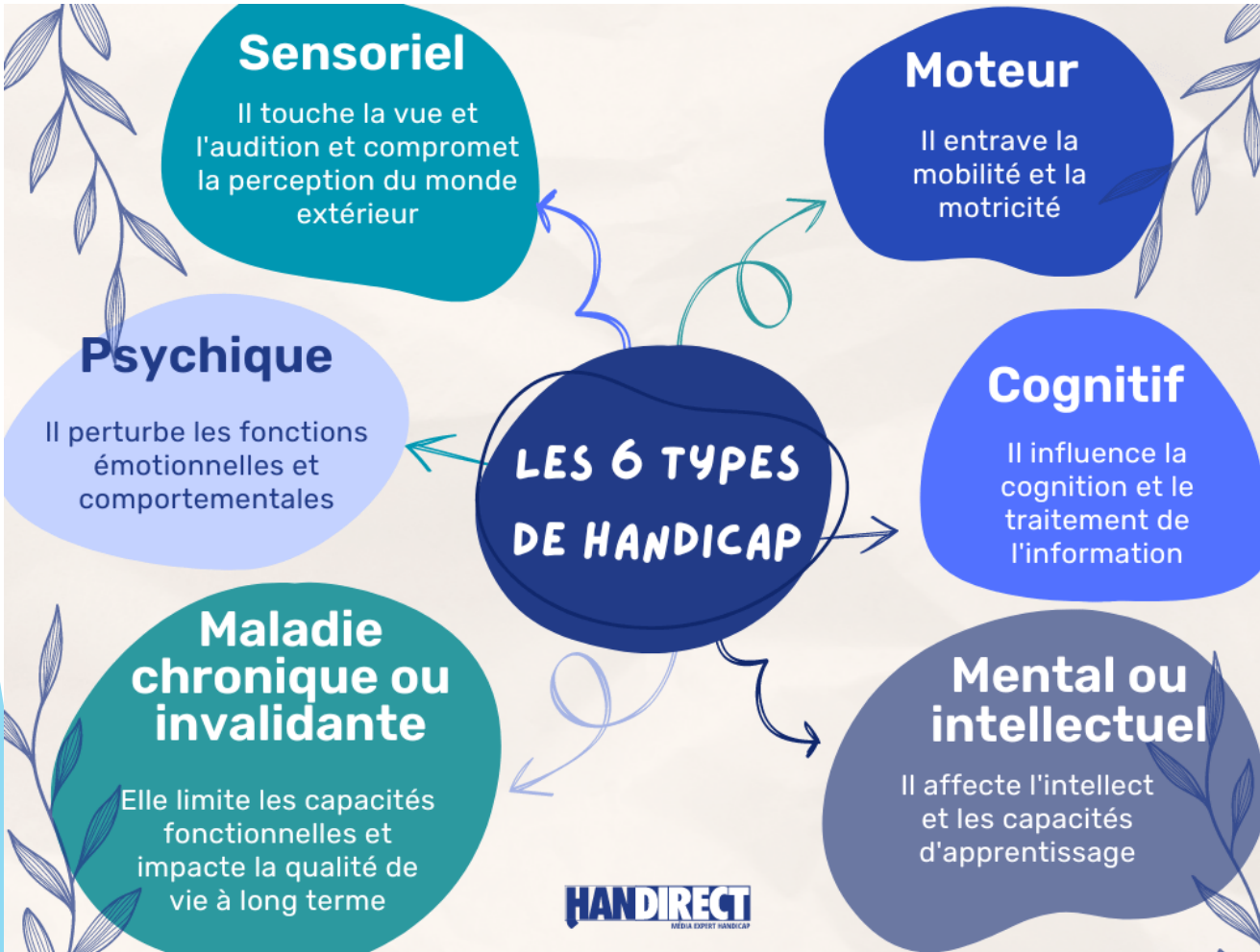
- ▶ La loi dite « **loi handicap** », adoptée sous la présidence de Monsieur Jacques Chirac, refonde en profondeur la politique du handicap en France. Elle prend désormais en compte les **quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, psychique** et concerne également les personnes à mobilité réduite, **y compris de manière temporaire**.
- ▶ Elle pose le principe selon lequel « **toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté** ».
- ▶ Pour y parvenir, la politique du handicap met l'accent sur quatre grandes thématiques : les droits à **compensation du handicap**, l'obligation d'**accessibilité**, l'école pour tous et **l'insertion professionnelle** des personnes en situation de handicap.
- ▶ **La loi handicap du 11 février 2005 pose le principe du « droit à compensation » :**
« la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie » en prenant en compte ses besoins, ses attentes et ses choix de vie.

Sommaire

- ▶ Ce que disent les textes
- ▶ **Le handicap**
- ▶ Les contextes
- ▶ Le droit commun et les aides pour les salariés
- ▶ Derrière les sigles
- ▶ Bon à savoir
- ▶ Entrons dans un dossier MDPH
- ▶ Zoom sur les aides
- ▶ Vos questions

Le Handicap

Définition



« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie **dans son environnement** par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Sommaire

- ▶ Ce que disent les textes
- ▶ Le handicap
- ▶ **Les contextes**
- ▶ Le droit commun et les aides pour les salariés
- ▶ Derrière les sigles
- ▶ Bon à savoir
- ▶ Entrons dans un dossier MDPH
- ▶ Zoom sur les aides
- ▶ Vos questions

Les contextes

Différencier les contextes

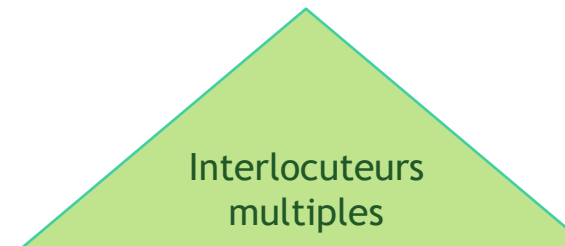
▶ Ma relation avec mon employeur: gérée par le conseil médical pour la fonction publique avec avis du médecin agréé

- Maladie professionnelle
- Accident du travail
 - ⇒ La responsabilité de l'employeur dans ma situation
 - ⇒ invalidité temporaire ou définitive
 - ⇒ Allocation temporaire d'invalidité



▶ Ma situation personnelle et mon droit à compensation

- ⇒ Ma mutuelle
- ⇒ Mon assurance
- ⇒ L'appui de l'état pour compenser le handicap via la MDPH
- ⇒ L'appui de l'Agefiph pour le secteur privé



Il est donc nécessaire de mettre en œuvre les démarches sur tous ces volets simultanément.

⇒ **Il s'agit d'être patient car dans la plupart des cas,**

il sera nécessaire d'attendre la stabilisation de sa santé pour que les instances puissent statuer.....

Sommaire

- ▶ Ce que disent les textes
- ▶ Le handicap
- ▶ Les contextes
- ▶ **Le droit commun et les aides pour les salariés**
- ▶ Derrière les sigles
- ▶ Bon à savoir
- ▶ Entrons dans un dossier MDPH
- ▶ Zoom sur les aides
- ▶ Vos questions

Le droit commun et les aides pour les salariés

On va distinguer **deux grandes catégories d'aides** et d'organismes pouvant les délivrer:

▶ **Les aides de droit commun** : pour toute personne en situation de handicap

- ❑ Ces aides sont globales et concernent la VIE de la personne (aide ménagère, adaptation logement,)
- ❑ MDPH, co-financements de formation par les financeurs de formation (conseil régional), assurances, mutuelles, comités d'entreprise,.....
 - ✓ Exemple: la Prestation de compensation du handicap servie par la MDPH

▶ **Les aides spécifiques aux salariés ou demandeurs d'emploi:**

Financées par les montants prélevés auprès des employeurs ne respectant pas leur obligation d'emploi des 6% minimum.

- ❑ FIPHFP secteur public
- ❑ Agefiph: secteur privé
- ❑ Quelques aides sont co-financées par les deux organismes et peuvent aussi recevoir des financements d'autres organismes comme l'ARS
 - ✓ Exemple: le Dispositif Emploi Accompagné (ARS, Agefiph, FIPHFP)

Interlocuteur:
établissement
employeur

Sommaire

- ▶ Ce que disent les textes
- ▶ Le handicap
- ▶ Les contextes
- ▶ Le droit commun et les aides pour les salariés
- ▶ **Derrière les sigles**
- ▶ Bon à savoir
- ▶ Entrons dans un dossier MDPH
- ▶ Zoom sur les aides
- ▶ Vos questions
- ▶ Les liens
- ▶ Ressources

Derrière les sigles

Derrière les sigles: BOE

- ❑ Les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi sont les personnes qui peuvent être prises en compte dans l'obligation d'emploi des entreprises et établissements publics - OETH - (6%). (en 2024, 5,93% dans la fonction publique)
 - => **ATI**, **AAH**, Pensions d'invalidité, **RQTH**, **CMI mention invalidité**, **PPR**, **reclassement**
- ❑ Les établissements de plus de 20 salariés privés ou publics font une déclaration et versent une contribution s'ils ne remplissent pas l'obligation des 6% d'emploi de personnes en situation de handicap dans leur effectif.
- ❑ Ces contributions servent à financer des aides à l'accès ou au maintien dans l'emploi via le **FIPHFP (public)** et l'**AGEFIPH (privé)**

Derrière les sigles : BOE

La liste des publics BOE, pouvant bénéficier des aides va bien au-delà de la simple notion de « RQTH » :

- **Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH)** par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- titulaire de la **carte mobilité inclusion (CMI)** portant la mention « invalidité » ;
- titulaire de **l'allocation adulte handicapé (AAH)** ;
- titulaire d'une **rente du régime général de Sécurité sociale** ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % ;
- titulaire d'une **pension d'invalidité du régime général de Sécurité sociale**, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou des dispositions régissant les agents publics si l'invalidité réduit au moins des deux tiers votre capacité de travail ou de gain ;
- titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- bénéficiaire des articles L-241-2, L-241-3 et L-241-4 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.



La RQTH et le taux d'invalidité auront une influence sur la durée de cotisation attendue⁸ pour la retraite et l'âge minimal (62ans)

Derrière les sigles: MDPH

- ▶ Mises en place également par la loi de 2005, les **Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)** accompagnent au quotidien les personnes handicapées dans **tous les domaines de leur vie**, quels que soient leur âge et leur situation.
- ▶ Une MDPH a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap.
- ▶ Déposer un dossier auprès de la MDPH permet la **prise en compte de ses besoins et de l'impact de sa situation de santé sur l'ensemble de sa vie dont la vie professionnelle.**
- ▶ Si la santé de la personne est de nature à impacter fortement l'exercice de ses activités professionnelles, son insertion professionnelle ou son maintien dans l'emploi, la MDPH lui attribuera la **Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**.

Petit à petit, les MDPH de viennent des MDA (Maison Départementale de l'Autonomie)

- ▶ La MDA remplaçant la MDPH devient tout simplement le lieu d'accueil unique pour ce qui concerne l'autonomie en regroupant les services aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.



Sommaire

- ▶ Ce que disent les textes
- ▶ Le handicap
- ▶ Les contextes
- ▶ Le droit commun et les aides pour les salariés
- ▶ Derrière les sigles
- ▶ **Le dossier MDPH**
- ▶ Zoom sur les aides
- ▶ Vos questions

Le dossier MDPH

Bon à savoir avant de regarder le dossier MDPH

- ❑ Le dossier MDPH aborde **tous les aspects de la vie** de la personne concernée, de sa vie quotidienne à sa vie professionnelle ainsi que la situation de son aidant.
- ❑ Le dossier peut être **revu à chaque évolution** de la situation de la personne même si la décision d'attribution de telle ou telle prestation est définitive.
- ❑ Il faut que **tout soit en cohérence**: si le médecin qui a rempli le certificat juge la personne totalement autonome, la demande de financement d'une aide humaine sera rejetée par exemple.
- ❑ Le dossier comporte des titres relatifs à des contextes, il ne faut pas se tromper de contexte.
- ❑ Attention, il faut créer **son espace puis sa demande**, donc on a **deux codes**.
- ❑ Les pièces obligatoires à chaque demande:

*à tout moment je peux envoyer des pièces par mail à la MDPH **avant** la commission*

- ❖ Le dossier rempli et signé Carte identité
- ❖ justificatif de domicile de moins de 1 an
- ❖ certificat médical de moins de 1 an sur le modèle type

Bon à savoir avant de regarder le dossier MDPH

La réponse de la MDPH ne comporte **pas de mention de taux d'incapacité** , hors, ce taux sera important dans les **calculs de retraite**

- ✓ Pour obtenir **une mention de taux**, il faut faire une demande de **prestation** AAH, carte de mobilité inclusion ou de PCH
- ✓ La réponse mentionnera un **taux d'incapacité** qui pourra être pris en compte dans la **durée de travail en situation de handicap**
- ✓ A chaque demande de prolongation du dossier auprès de la MDPH, il faudra **REDEMANDER une prestation** pour obtenir le **taux. Mention du taux dans la carte mobilité inclusion**
- ✓ Pour la retraite:
 - ✓ Ce qui compte c'est la **durée de travail en situation de handicap** avec un **taux d'incapacité supérieur à 50%**
 - ✓ Un recours est possible mais pas de reprise de toute la durée (1/3)

Attention au vocabulaire....

**Déposer un dossier auprès de la MDPH permettra
la prise en considération durable
de l'ensemble des besoins de la personne**

Entrons dans un dossier MDPH

Comment le remplir?

Il peut être rempli en ligne ou adressé par courrier

Le [site de la MDPH](#) reprend toutes les étapes

Penser:

- ❑ À récupérer les documents type avant les RDV médicaux
- ❑ A sauvegarder les documents avec **un titre explicite**
- ❑ Ne pas se tromper de contexte: justificatifs emploi dans la rubrique associée (D)
- ❑ Ne pas remplir les rubriques qui ne vous concernent pas: les rayer à l'avance
- ⇒ Rubrique E « expression des demandes », elle n'est pas obligatoire mais il est fortement conseillé de la remplir et d'y exposer les difficultés rencontrées au quotidien

Pourquoi choisir le dossier en ligne?

(liste des MDPH utilisatrices du téléservice)

- Visualisation du suivi de la demande
- Simplifie les demandes supplémentaires au gré des besoins
- Limite la perte de documents

Conseil : remplir un dossier manuellement avant la saisie informatique

sur le site de la [MDPH en ligne](#)

Les délais de traitement

- L'engagement est normalement de 4 mois
 - Gironde: 2 à 3 mois
 - Dordogne 8 à 9 mois

Le dossier MDPH - Précisions utiles

- ▶ Quand on télécharge un dossier, il est préférable de télécharger celui de votre département

Un dossier MDPH est composé de plusieurs éléments importants :

- ▶ 1 partie médicale qui va être rempli par le médecin qui vous connaît le mieux et qui pourra le mieux décrire les conséquences de la pathologie dans la vie quotidienne, attention ce document a une durée de validité **d'un an**
- ▶ 1 partie administrative que la personne doit remplir pour faire état de ses difficultés au quotidien, de ses besoins de compensation et attentes.
- ▶ Pour que le dossier soit recevable par la MDPH, il faut y ajouter :
 - ▶ une pièce d'identité
 - ▶ un justificatif de domicile
 - ▶ si vous avez une protection des majeurs, une copie du jugement

- ▶ Sans accusé de réception : contactez la MDPH
- ▶ Rappel : Conservez une copie du dossier !

Un dossier MDPH

- ▶ C'est 6 volets à remplir en fonction de sa situation
- ▶ Selon la situation, il n'est pas nécessaire de remplir tous les volets du formulaire, c'est important de le savoir

Volet A : Identité

Seule partie obligatoire pour tous

On y retrouve les informations personnelles

C'est cette partie qui devra être datée et signée

Volet B : Vie quotidienne

Il est préférable de remplir cette partie même pour une simple demande de RQTH, ce sont les éléments signalés dans cette partie, qui faciliteront l'évaluation du taux

Volet C : scolarité

Ce volet concerne les enfants ce n'est pas le sujet aujourd'hui

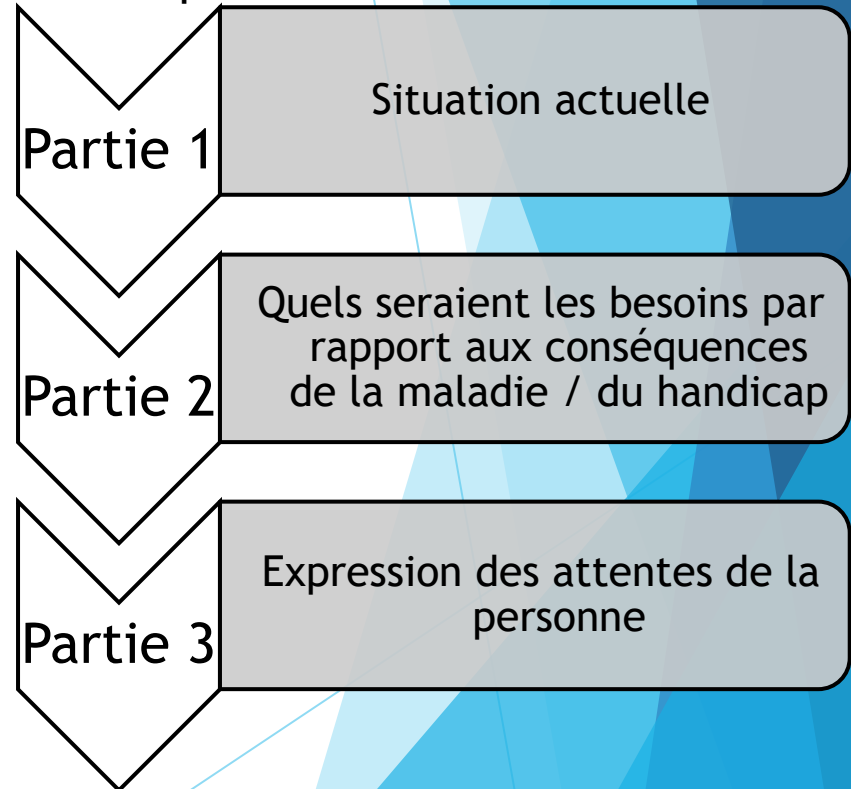
Volet D : Vie Pro

Partie à remplir pour une demande de RQTH / AAH / Orientation professionnelle

Volet E : Expression de la demande

Volet F : Aidant familial

La déclinaison de chaque volet est identique :



Zoom sur le dossier

Dossier MDPH CERFA 15692*01

Sommaire

- ▶ Ce que disent les textes
- ▶ Le handicap
- ▶ Les contextes
- ▶ Le droit commun et les aides pour les salariés
- ▶ Derrière les sigles
- ▶ Le dossier MDPH
- ▶ **Zoom sur les aides**
- ▶ Vos questions

Zoom sur les aides

Zoom sur les aides que je peux solliciter dans le dossier MDPH

L'allocation Adulte Handicapé –AAH

- ▶ Vous devez avoir un taux d'invalidité d'au minimum **80 %**. Toutefois, il peut être de **50 % à 79 %** si vous avez une restriction substantielle **et** durable d'accès à un emploi.
 - ▶ La restriction est substantielle dès lors que vous rencontrez des **difficultés importantes d'accès à un emploi** qui ne peuvent pas être compensées par des mesures d'aménagement spécifique comme un poste de travail adapté.
 - ▶ La restriction est durable dès lors qu'elle est d'une durée prévisible d'au moins 1 an
- ⇒ **Le montant varie selon VOS Ressources**
- ⇒ **Versée par la CAF**

La carte de Mobilité inclusion- CMI

- La CMI **stationnement**, accordée quand on a un périmètre de marche très limité, permet de se garer gratuitement.
- La CMI **priorité** permet d'éviter les files d'attente ou d'avoir une place assise quand la station debout est pénible.
- La CMI **invalidité** vous concerne si vous avez une perte d'autonomie importante (>80%) : elle offre les mêmes avantages que la CMI priorité avec en plus des réductions dans les transports et des avantages fiscaux notamment.



ticket



simulateur



Impact retraite
+ statut BOE

Zoom sur les aides que je peux solliciter dans le dossier MDPH

La Prestation de Compensation du Handicap -PCH

- Vous rencontrez une difficulté **absolue** ou **deux difficultés graves** pour la réalisation d'une activité importante du quotidien parmi un référentiel d'activités (par exemple, se laver)
- Les difficultés dans la réalisation de cette ou de ces activités doivent être définitives, ou d'une durée prévisible d'au moins 1 an.
- La PCH comprend 5 formes d'aides :
 - Humaine
 - Technique
 - Aménagement du logement ou du véhicule, ou surcoûts liés aux transports
 - Charges spécifiques ou exceptionnelles liées au handicap
 - Animalière.

=>Des tableaux définissent des tarifs

=>Versée par le conseil départemental

=> Possibilité de solliciter une aide du FIPHFP en complément

Absolue : La difficulté est qualifiée d'absolue si vous ne pouvez pas du tout réaliser l'activité.

Grave : La difficulté à accomplir ces activités est qualifiée de grave si vous pouvez difficilement réaliser ces activités

Pas besoin de demander la PCH avant de solliciter une aide du FIPHFP jusqu'au 31/12/2026 pour les prothèses auditives et les autres prothèses dont les verres

Zoom sur les aides que je peux solliciter dans le dossier MDPH

Le Dispositif Emploi Accompagné – DEA

Ce dispositif est mobilisé **en complément des services, aides et prestations existants**.

Il est mis en œuvre par des plateformes emploi accompagné.

Mobilisable à toutes les étapes du parcours professionnel, l'emploi accompagné peut intervenir au moment de l'orientation professionnelle, de la recherche d'emploi, lors de l'embauche, de l'intégration, mais **également lorsque la personne est déjà en poste** afin de favoriser son **maintien en emploi** et éviter des ruptures de parcours.

Prescrit par la MDPH et / ou le service public de l'emploi (dont Cap emploi)
L'accompagnement est au bénéfice à la fois de la personne et de son employeur.

=> **Tout au long de la vie professionnelle**

=> **Un référent unique**

=> **gratuit**

*Voir le décret du
18/12/2025*

Sommaire

- ▶ Ce que disent les textes
- ▶ Le handicap
- ▶ Les contextes
- ▶ Le droit commun et les aides pour les salariés
- ▶ Derrière les sigles
- ▶ Le dossier MDPH
- ▶ Zoom sur les aides
- ▶ **Vos questions**

VOS QUESTIONS?

Merci de votre attention,

Vos ressources handicap mutualisées restent à votre disposition!

- ▶ **Nouvelle Aquitaine: Magali DOUMECHE** **06 75 17 52 71**
- ▶ **Bretagne: Sandrine ALIX** **02 23 06 74 78**
- ▶ **Occitanie:**
 - ▶ **EST: Sylvie CEBE** **04 67 35 70 01**

 - ▶ **OUEST: Laurence CASSAN** **06 09 64 82 76**

Les liens pour aller plus vite

- ▶ **Dossier [MDPH](#)**
- ▶ Le [certificat médical obligatoire](#)
- ▶ Les tutos et infos pratiques pour remplir le dossier:
 - ▶ Le [tuto écrit](#) détaillé
 - ▶ [Tuto de la CNSA](#) du Rhône
 - ▶ Découvrez la [mini-série « Parlons bien, parlons droits ! »](#) pour vous aider à remplir un dossier adulte.
 - ▶ Découvrez le [docu-fiction « La vie d'Émilie »](#) pour vous aider à remplir une demande pour un enfant.
 - ▶ Rediffusion de la [conférence en ligne « Ma demande MDPH : quel est son circuit ? »](#).
- ▶ Connaitre [toutes les prestations](#) que l'on peut demander
- ▶ Les appuis mobilisables:
 - ▶ Assistant social CAF
 - ▶ Assistant social Conseil départemental ou Mairie
 - ▶ Les [permanences des MDPH](#) ou je tape « mdph + numéro de département » sur google
 - ▶ Les [maisons France services](#)

Retrouvez votre fiche pratique sur [l'espace dédié](#) mis en ligne par la référente handicap mutualisée sur le site de la FHF NAQ

Dossier ressources

La [MDPH](#)

Le [FIPHFP](#)

L'[AGEFIPH](#)

Le [Cap emploi](#) ou je cherche directement « cap emploi + numéro du département » dans google

Le [guide de l'accompagnant](#) mis à disposition par le FIPHFP

Les [données](#) sur le handicap



Vidéos

Le [podcast](#) réalisé par Handipacte Occitanie

La [RQTH](#)

Le [handicap invisible](#)

[Gare aux clichés](#) par l'ANFH

Pour toute question, consultez le site gouvernemental:

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>